

LA DELEGATION DU CANADA A LA DIX-SEPTIEME SESSION
REGULIERE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS-UNIES

pour publication
immédiate

Communiqué de presse No. 12
Bureau de Presse
750 Troisième Avenue
New York 17, N. Y.

YUkon 6-5740
Intervention du Représentant du Canada
auprès de la Cinquième Commission
lors de la discussion
des questions relatives au personnel
le 19 novembre 1962
Articles 70 (a) et (b)

Monsieur le Président,

Pour la plupart d'entre nous, ce sont des questions familières que celle de la répartition géographique du personnel du Secrétariat et celle de la proportion que doit représenter le personnel nommé pour une durée déterminée. Nous les retrouvons presque chaque fois à l'ordre du jour. Cela n'a pas de quoi étonner, car il s'agit de deux questions qui intéressent chacune des délégations: il est constamment nécessaire, en effet, d'assurer un juste équilibre entre le désir général et légitime d'une large répartition géographique du personnel, et le désir non moins général d'assurer la plus grande efficacité possible du Secrétariat.

La délégation du Canada, chaque année, attend avec impatience le rapport du Secrétaire Général sur ces deux sujets et la discussion à laquelle il donne lieu, car nous tenons à ce que la Cinquième Commission continue à s'intéresser à ces questions. Il fut un temps où la distribution géographique du personnel n'était pas du tout équilibrée. Elle s'est améliorée d'année en année, comme en font foi les pages 3 et 4 du document A/5270 et la page 2 du document A/C5/933. N'oublions pas, d'autre part, que l'amélioration constante de la répartition géographique et celle de l'équilibre entre